

Département de Vaucluse (84)



SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE VENTOUX

MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DU BEUCET/ST- DIDIER/PERNES-LES-FONTAINES (ST-PHILIPPE)

PHASE 5

NOTE DE SYNTHESE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE ST DIDIER



ZI Bois des Lots
10 Allée des Gonsards
26 130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
Téléphone : 04.75.04.78.24



59 Rue de Bressolles
01 120 DAGNEUX
Téléphone : 04.78.53.63.45

*Etude réalisée avec le
concours financier de
l'Agence de l'Eau RMC*



Délégation PACA et Corse
Immeuble Le Noailles - 62 La Canebière
13 001 MARSEILLE
Téléphone : 04.26.22.30.00

GRUPE MERLIN/Réf doc : 1700572-ER01-ETU-ME-029

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	A.MARTY	A.MARTY	02/11/2021	Création

SOMMAIRE

1	PREAMBULE ET CADRE REGLEMENTAIRE	3
2	CARACTERISTIQUES DU SYSTEME DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	4
2.1	COMPETENCE	4
2.2	SYSTEME DE COLLECTE.....	4
2.3	STATION D'EPURATION.....	6
2.3.1	<i>DONNEES GENERALES</i>	<i>6</i>
2.3.2	<i>FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DE LA STATION D'EPURATION</i>	<i>6</i>
2.3.3	<i>DETERMINATION DE LA CAPACITE RESIDUELLE DE LA STATION</i>	<i>7</i>
3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET APTITUDE DES SOLS A L'INFILTRATION	9
3.1	COMPETENCE	9
3.2	RECENSEMENT DES INSTALLATIONS.....	9
3.3	DISPOSITIONS DES SOLS A L'INFILTRATION	10
4	ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT	13
4.1	REGLEMENT DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT	13
4.2	DISPOSITIONS DECOULANT DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT	14
4.2.1	<i>ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</i>	<i>14</i>
4.2.2	<i>ZONE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</i>	<i>15</i>
5	PROGRAMME DE TRAVAUX DES EXTENSIONS DE RESEAU	16
6	PLAN DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	17

Table des Tableaux, Figures et Illustrations

TABLEAU 1 : CARACTERISTIQUES DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE ST-DIDIER (<i>DONNEES SIG 2017</i>).....	4
TABLEAU 2 : CARACTERISTIQUES DE LA STEP DE ST-DIDIER (<i>MANUEL AUTOSURVEILLANCE – 2013</i>).....	6
TABLEAU 3 : ANALYSE DES VOLUMES EN ENTREE DE STATION D'EPURATION TOUS TEMPS CONFONDUS (2013 – 2019)	6
TABLEAU 4 : ANALYSE DES CHARGES DE POLLUTION DBO ₅ EN ENTREE DE STATION D'EPURATION TOUS TEMPS CONFONDUS (2015 - 2019).....	7
TABLEAU 5 : DETERMINATION DE LA CAPACITE RESIDUELLE PROJETEE DE LA STEP	8
TABLEAU 6 : RECENSEMENT DES INSTALLATIONS ANC ET DE LEUR DIAGNOSTIC (<i>SPANC SRV – 2020</i>).....	9
TABLEAU 7 : CLASSIFICATION SERP	11
TABLEAU 8 : SYNTHESE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	13
TABLEAU 9 : ENTRETIEN PRECONISE A EFFECTUER.....	15
TABLEAU 10 : SYNTHESE DES EXTENSIONS DE RESEAU.....	16
FIGURE 1 : EXTRAIT DU PLAN DU RESEAU (<i>DONNEES SIG – 2017</i>)	5
FIGURE 2 : ETAT DE L'ANC (<i>SPANC SRV – 2020</i>).....	9
FIGURE 3 : DISPOSITIONS DES SOLS A L'ANC	12
FIGURE 4 : EXTENSION « QUARTIER TOURASSE ».....	16

1 PREAMBULE ET CADRE REGLEMENTAIRE

Cette note constitue **une synthèse du zonage d'assainissement des eaux usées** de la commune de St Didier, document auquel il convient de se référer afin d'avoir un descriptif complet des éléments structurant le service EU de la commune.

Le zonage de l'assainissement est une carte définissant les zones d'un territoire soumises à la réglementation régissant l'assainissement collectif, les zones d'assainissement collectif futures et celles soumises à la réglementation de l'assainissement non collectif.

Cette cartographie est établie sur la base de :

- ✓ L'existence du réseau public de collecte de l'assainissement,
- ✓ Les modalités techniques et économiques d'extension du réseau public de collecte de l'assainissement,
- ✓ La capacité du réseau public de collecte et celle des installations de traitements des eaux usées,
- ✓ L'aptitude des sols à l'infiltration définissant les procédés de traitement autorisés en assainissement non collectif,
- ✓ Les projets d'urbanisation.

La mise à jour de ce document est donc nécessaire lors d'une évolution des documents d'urbanisme ou lors de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement. La modification d'un tel document est soumise à enquête publique.

L'article **L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)** en vigueur au 14 juillet 2010 stipule que « *Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :*

- ✓ « *1° Les **zones d'assainissement collectif** où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;*
- ✓ *2° (L. n° 2006-1772, 30 déc. 2006, art. 54, I, 8°) Les **zones relevant de l'assainissement non collectif** où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;*
- ✓ [...]»

En zone d'assainissement collectif, la position des habitations par rapport au réseau collectif d'eaux usées peut conduire, dans certains cas de figure, à la mise en place d'un poste de refoulement en domaine privé. **Celui-ci est à la charge des propriétaires.**

Les propriétaires des habitations situées en zone d'assainissement non collectif peuvent demander à la collectivité le raccordement au réseau collectif d'eaux usées. La collectivité est libre d'accéder ou non à cette demande et d'effectuer les travaux.

2 CARACTERISTIQUES DU SYSTEME DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

2.1 COMPETENCE

La compétence assainissement est gérée par le **Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux** (SRV). Le réseau d'assainissement des eaux usées ainsi que la station d'épuration sont exploités par **SUEZ** (contrat d'affermage signé le 13/05/2013 pour une durée de 8 ans).

2.2 SYSTEME DE COLLECTE

Les principales caractéristiques du réseau du système d'assainissement de St-Didier sont décrites ci-après par commune raccordée.

Tableau 1 : Caractéristiques du réseau d'assainissement des eaux usées du système d'assainissement de St-Didier (Données SIG 2017)

Paramètres	Caractéristiques du réseau					
	Beaucet	St-Didier	Pernes-les-Fontaines	Mazan	Venasque	TOTAL
Type de réseau	Réseau en séparatif					
Nombre de regards de visites	118 unités	494 unités	97 unités	1 unité	4 unités	596 unités
Linéaire réseau de collecte	3,8 km grav. 0,2 km ref.	19,9 km grav. 1,4 km ref.	4,2 km grav. 0,9 km ref.	0,04 km grav.	0,3 km grav.	28,2 km grav. 2,5 km ref.
Type de réseau majoritaire	AC/PVC 200 mm	AC/PVC 200mm	PVC 200 mm	PVC 200 mm	PVC 200 mm	AC/PVC 200 mm
Conventions de rejet	-	Cave la Courtoise	-	-	-	1 convention
Postes de Relèvement (PR)	Route du Beaucet La Rouyère	Les Garigues Buisson Saint Geniez Traverse du Bosquet	Route de Mazan St Philippe	-	-	8 PR
Déversoirs d'orage (DO)	-	RD39	-	-	-	1 DO

Un extrait du plan de réseau est présenté ci-après.

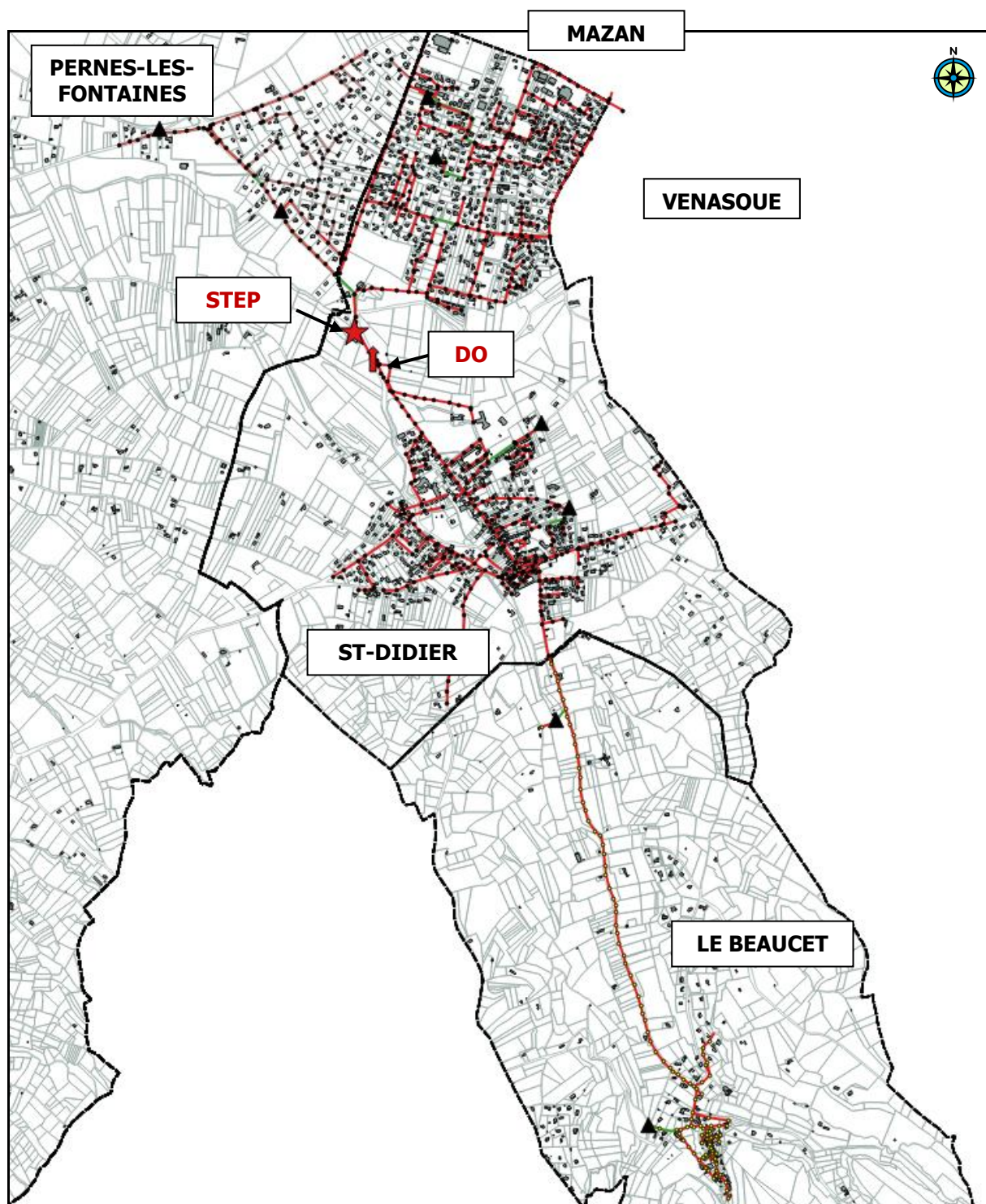


Figure 1 : Extrait du plan de réseau (Données SIG – 2017)

2.3 STATION D'EPURATION

2.3.1 DONNEES GENERALES

La station d'épuration (STEP) de St-Didier a été mise en service en 2012 et est actuellement exploitée par SUEZ. Le tableau ci-après résume les caractéristiques générales de la STEP.

Tableau 2 : Caractéristiques de la STEP de St-Didier (Manuel autosurveillance – 2013)

Paramètres	Capacité des ouvrages
Type de station	Bioréacteur à membrane
Code station	06 09 84 108 001
Situation cadastrale	Commune de ST-DIDIER Section A – Parcelles 372 et 1215
Capacité en équivalents habitants	4 200 EH
Débit de référence	1 250 m ³ /j
Débit de pointe temps de pluie	85 m ³ /h
Flux journalier en DBO ₅	252 kg/j
Flux journalier en DCO	504 kg/j
Flux journalier en MES	378 kg/j
Flux journalier en NTK	58,8 kg/j
Flux journalier en Pt	12,6 kg/j
Niveaux de rejet (Arrêté du 05/10/2010)	DBO₅ : 12 mg/l – valeur rédhibitoire = 50 mg/l DCO : 65 mg/l – valeur rédhibitoire = 250 mg/l MES : 20 mg/l – valeur rédhibitoire = 85 mg/l
Milieu récepteur	La Nesque via le Barbara
Traitement des boues	Centrifugation

2.3.2 FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DE LA STATION D'EPURATION

La station d'épuration a été dimensionnée pour traiter une charge de pollution de 252 kg DBO₅/j et une charge hydraulique de 1 250 m³/j.

La synthèse des volumes tous temps confondus en entrée de station d'épuration est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Analyse des volumes en entrée de station d'épuration tous temps confondus (2013 – 2019)

Année	Capacité nominale	2015	2016	2017	2018	2019	2015-2019
Nombre valeurs	1 250 m³/j	365	365	365	365	365	1826
Moyenne (m ³ /j)		408	394	386	436	466	418
% / Capacité		33 %	32 %	31 %	35%	37%	33%
Percentile 95 (m ³ /j)		551	547	482	719	657	623
% / Capacité		44 %	44 %	39 %	58%	53%	50%
Volume annuel (m ³)		148 759	144 292	140 880	159 019	169 911	151 193
Pluviométrie (mm)*		688,5	557,2	299,2	1 027,1	612,8	622,8

* Données Météo France – Station de Carpentras

Sur les cinq dernières années, la capacité nominale hydraulique (temps de pluie) de la station d'épuration n'est quasiment jamais atteinte et les volumes reçus sont largement inférieurs à cette dernière, que ce soit en moyenne ou en période de pointe (percentile 95).

A la lecture de l'arrêté du 24/08/2017 modifiant l'arrêté du 21/07/2015, le débit de référence, égal au percentile 95 des 5 dernières années, devrait ainsi être égal à **623 m³/j**.

2.3.3 DETERMINATION DE LA CAPACITE RESIDUELLE DE LA STATION

La capacité résiduelle de la station d'épuration de St-Didier est estimée à partir des données d'autosurveillance tous temps confondus des 5 dernières années.

Ces données sont à comparer avec les prévisions urbanistiques prévues par les PLU du secteur d'étude afin de vérifier si la station d'épuration est capable de traiter les effluents projetés supplémentaires induits par le développement démographique des communes raccordées.

L'analyse de la capacité résiduelle d'une station d'épuration s'effectue sur la base de la **Charge Brute de Pollution Organique (CBPO)**, correspondant à la charge journalière moyenne de la semaine au cours de laquelle est produite la plus forte charge de substances polluantes dans l'année. Afin de déterminer la CBPO, l'outil statistique « **Percentile 95** » est utilisé sur la base de 66 valeurs (valeurs observées au cours des 5 dernières années), hors valeurs aberrantes.

Tableau 4 : Analyse des charges de pollution DBO₅ en entrée de station d'épuration tous temps confondus (2015 - 2019)

Année	Capacité	2015	2016	2017	2018	2019	2015-2019
Nombre de valeurs	252 kg/j 4 200 EH	17	13	12	12	12	66
Moyenne (kg/j)		96	124	98	90	88	99
% / Capacité		38%	49%	39%	36%	35%	39%
Equivalent-Habitant*		1 608	2 065	1 638	1 492	1 467	1 657
Percentile 95 (kg/j)		162	272	153	126	108	165
% / Capacité		64%	108%	61%	50%	43%	66%
Equivalent Habitant*		2 697	4 526	2 551	2 095	1 793	2 758

* 1EH = 60 gDBO₅/j

Sur la base de l'analyse des données d'autosurveillance des 5 dernières années en charges de pollution DBO₅, la station d'épuration fonctionne :

- ✓ à **39 %** de sa capacité en moyenne ;
- ✓ à **66 %** de sa capacité en percentile 95.

L'évolution démographique retenue par les PLU du Beaucet et de St-Didier est de **+ 0,8 %** pour St-Didier et de **+ 0,9 %** pour le Beaucet. En appliquant ces taux d'évolution jusqu'en 2030, l'augmentation de la population par rapport à 2017 (données INSEE) est de 43 habitants pour le Beaucet et de 234 habitants pour St-Didier. A noter qu'il est pris comme hypothèse que l'ensemble des habitants supplémentaires sera raccordé au réseau d'assainissement collectif (hypothèse la plus contraignante pour la STEP).

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE VENTOUX
MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DU BEAUCET/ST-
DIDIER/PERNES-LES-FONTAINES (ST-PHILIPPE)**

Par ailleurs, d'après le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU de la commune de Pernes-les-Fontaines (Atelier AVB – 2016), « toute urbanisation nouvelle est interdite, seule des extensions très limitées de l'habitat existant sont autorisées. Il s'agit ainsi de limiter l'exposition de nouvelle population au risque feux de forêt. » Aucune population supplémentaire n'est ainsi prise en compte pour le quartier St Philippe de la commune de Pernes-les-Fontaines.

A noter qu'il convient de rajouter également les flux de pollution indiqués dans l'autorisation de déversement de la cave SCA La Courtoise, dont le raccordement au réseau d'assainissement est effectué en 2019.

Le tableau suivant présente ainsi la capacité résiduelle de la station d'épuration en situation projetée.

Tableau 5 : Détermination de la capacité résiduelle projetée de la STEP

Situation	Capacité résiduelle STEP en moyenne	Capacité résiduelle STEP en pointe
Situation actuelle	2 550 EH	1 450 EH
<i>Raccordement SCA La Courtoise</i>	<i>- 580 EH</i>	<i>- 580 EH</i>
<i>Population supplémentaire PLU</i>	<i>- 277 EH</i>	<i>- 277 EH</i>
<i>Extensions de réseau</i>	<i>- 74 EH</i>	<i>- 74 EH</i>
Situation projetée 2030	1 619 EH	519 EH

3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET APTITUDE DES SOLS A L'INFILTRATION

3.1 COMPETENCE

Les habitations situées dans les zones d'assainissement non collectif doivent être équipées d'une installation d'assainissement non collectif dont le propriétaire assure l'entretien régulier et le bon fonctionnement (article L1331-1-1 du Code de la santé publique).

Conformément à l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en vigueur au 14/07/2010, les communes sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, **d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif**. Elles peuvent également, si elles le décident et sur demande du propriétaire, en assurer l'entretien et effectuer les travaux de réhabilitation.

Ce travail revient au service public d'assainissement non collectif (ou SPANC), qui est géré par la **Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux (SRV)**.

3.2 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS

En 2020, **54 installations** d'Assainissement Non Collectif (ANC) ont été recensées sur la commune de St-Didier. L'état de conformité de ces installations est présenté ci-après.

Tableau 6 : Recensement des installations ANC et de leur diagnostic (SPANC SRV – 2020)

Avis	St-Didier	
	Nbr.	%
Conforme	14	26
Acceptable/Indéfini	2	4
Non conforme sans risques	26	48
Non conforme avec risques	1	2
Inconnu	11	20
Total des Installations ANC	54	100

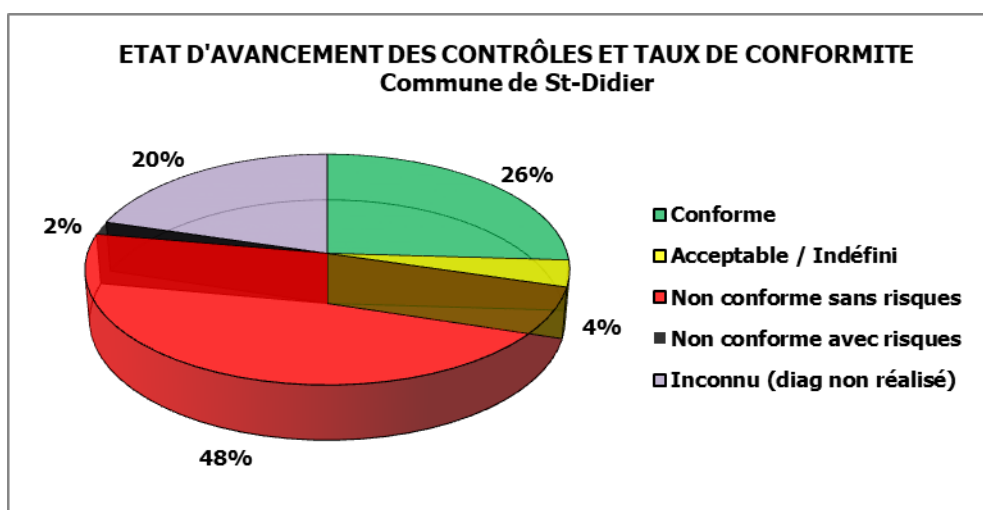


Figure 2 : Etat de l'ANC (SPANC SRV – 2020)